

La réinsertion, avec l'aide de Dieu ?

A une époque où la préoccupation majeure des autorités pénitentiaires est d'éviter tout risque de récidive, qui sont les acteurs principaux de la réinsertion : les travailleurs sociaux ? Les agents de probation ? Les aumôniers ou Dieu lui-même ? Voici ce qu'en disent les principaux intéressés. Plus :

Lourdement mis en accusation lors des meurtres de Marie et Adeline par des détenus en congé ou bénéficiant d'une sociothérapie, les travailleurs sociaux des services de probation se sont sentis victimes de suspicion. Aujourd'hui, ils incriminent avec amertume l'obsession sécuritaire qui limite leur champ d'action. Dans le magazine *Hémisphère* ¹, le professeur Daniel Lambelet remarque que « *la tension entre social et sécurité a toujours existé* », mais qu'aujourd'hui l'équilibre entre ces deux tendances est rompu : la marge de manœuvre des agents de probation s'amenuise. « *Cette marge de manœuvre leur permettait par exemple d'évaluer l'opportunité de dénoncer – ou pas – un manquement du condamné durant sa libération provisoire. Actuellement, le signalement est devenu automatique* ».

Les travailleurs sociaux se sentent en concurrence avec ces autres intervenants que sont les psychologues et les criminologues, alors qu'auparavant leur avis comptait en priorité. « *Dans la droite ligne d'approches antiautoritaires [les travailleurs sociaux] privilégient les relations avec les justiciables et acceptent la part d'incertitude propre à leur métier. Psychologues et criminologues, de leur côté, s'appuient sur des instruments d'évaluation du risque avec l'objectif déclaré de le maîtriser* ». Se référant aux techniques d'évaluation zurichoises ROS (Risiko orientierter Strafvollzug), le professeur remarque que les travailleurs sociaux sont en porte à faux. Comment, dès lors « *sauvegarder la relation d'assistance et d'accompagnement avec les détenus qui se trouve au cœur de leur mission* » ? Entre les trois mandats qui leur sont confiés : le contrôle, la lutte contre la récidive et la réinsertion, l'équilibre est difficile à tenir, et les sociaux « *refusent de se cantonner au rôle d'auxiliaires de l'appareil de surveillance, même s'ils agissent en délégation de la justice. La construction d'un lien de confiance durable avec les justiciables dépend de cette différenciation des rôles et fonctions* ».

Pour les travailleurs sociaux qui font partie des agents de probation, poursuit le professeur Lambelet, « *il s'agit de valoriser des pratiques qui échappent au contexte dans lequel ils opèrent, axé sur les aspects sécuritaires. Aux expertises standardisées, ils préfèrent mettre l'accent sur l'expérience d'années de travail, sur la gestion raisonnable du risque basée sur l'intelligence pratique du professionnel soumise au contrôle des pairs, et, enfin, sur la relation dynamique et suivie avec le détenu* »

¹ Hémisphère, revue de la recherche et de ses applications dans les HES-SO ; N° 17 ; Marco Danesi ; interview du professeur Daniel Lambelet : [Les métamorphoses de l'autorité](#)

Retrouver la foi en prison ?

Si les travailleurs sociaux se sentent entravés dans leur travail de réinsertion, les aumôniers sont-ils mieux outillés, avec le secours de la foi ? « *Je suis apaisé. J'étais totalement athée. J'ai trouvé la foi. Je demande que soit entendu l'aumônier de la prison pour témoigner de mon chemin* ». Ainsi s'exprimait un détenu devant le Tribunal criminel de Nyon, en juin dernier ². C'est cette conversion qu'il invoquait pour obtenir une libération conditionnelle. On ne sait pas si les juges y ont cru, mais ils n'ont pas accédé à la demande. Toujours est-il que les aumôniers constatent en effet un intérêt accru pour la religion chez les personnes enfermées. « *La prison est un lieu propice à la réflexion et aux questionnements* », relève un aumônier catholique neuchâtelois. Sa collègue protestante vaudoise va dans le même sens : « *ça tourne énormément dans la tête des détenus. (...) Beaucoup essaient de comprendre ce qui a « foiré » dans leur vie. Et qui dit quête de sens dit recherche spirituelle* ». Tous les aumôniers interrogés se gardent de tout prosélytisme. C'est donc spontanément que les détenus leur parlent de leur espoir de trouver de l'aide du côté du ciel. « *C'est Dieu qui m'a mis là, pour que j'arrête mes bêtises* » veut croire un condamné.

S'agit-il d'une instrumentalisation de la religion pour arriver à sortir de prison ? « *Si certains demandent un entretien juste pour sortir de leur cellule, c'est de bonne guerre* » concède un aumônier. *En prison, les échanges sont souvent rapidement profonds. Les détenus ne s'embarrassent pas de politesse ni de faux semblants* », remarque une de ses collègues. Si certains de ceux qui ont reçu par le passé une éducation religieuse se remettent à lire la bible, ils y trouvent la promesse du pardon et celle d'une deuxième chance, synonyme de droit à un avenir. C'est pourtant ce que la prison n'offre pas, ou pas suffisamment : à la sortie, pas de logement, pas d'emploi et la menace d'un renvoi de Suisse. L'espoir risque donc d'être déçu : « *Comment croire que Dieu offre réellement une deuxième chance quand la société ne vous l'offre pas ?* » se demande un aumônier. Ce fossé complique leur travail. Croire en leur avenir, c'est difficile pour les auteurs de délits ont une estime de soi défaillante, déjà avant leurs forfaits, et surtout pour ceux qui ont commis des crimes graves et qui ne croient pas au pardon. « *Même si l'intention est parfaitement sincère, beaucoup oublient Dieu dès qu'ils sont libérés* ».

En définitive, le détenu qui invoquait sa foi à l'appui de sa demande de libération n'a pas obtenu que son aumônier ait le droit de témoigner. De toute manière, celui-ci ne l'aurait peut-être pas fait. La tendance à resserrer les contrôles sur tout ce qui se fait ou se dit en prison n'épargne pas les gens d'Eglise. Vont-ils continuer à bénéficier du secret de fonction ? L'étau semble se resserrer pour eux aussi. De toute manière, affirme une aumônière, ils n'ont aucun pouvoir ni aucune influence sur les juges. C'est aussi ce que constatait David Giaucque, d'Infoprison, dans notre bulletin 25 : « *De plus, les aumôniers, bien que parfois engagés par les prisons elles-mêmes, n'appartiennent pas au personnel et encore moins aux cadres. Ils n'ont aucune influence sur les décisions prises dans les dossiers des personnes détenues et dans l'immense majorité des cas, n'ont pas accès aux dossiers. L'absence d'emprise sur le futur judiciaire d'une personne détenue est le gage d'un accompagnement fondé sur la confiance. L'aumônier ne pouvant, pour cause de secret professionnel, révéler quoique ce soit des entretiens au personnel et à la direction, il occupe une place à part. Il est l'un des seuls et souvent le seul intervenant qui ne joue aucun rôle dans les questions judiciaires* »³.

² « *Trouver Dieu derrière les barreaux* » ; Anne-Sylvie Sprenger ; Protestinfo / Le Courrier ; 21.06.19

³ David Giaucque : « *l'aumônerie a toujours sa place en prison* » ; bulletin 25 :

http://infoprison.ch/bulletin_25/aumonerie_a_toujours_sa_place_en_prison-D.G.-03.19.pdf

Du côté des musulmans

Qu'en est-il de la religion musulmane ? Les imams sont-ils des auxiliaires des agents de détention dans la lutte contre la radicalisation ou contribuent-ils à la formation de clans identitaires potentiellement dangereux ? Une recherche est en cours à la Haute Ecole des sciences appliquées de Zurich. Si les premiers résultats montrent qu'en prison « *tous les ingrédients sont réunis pour qu'une radicalité puisse se développer* », il apparaît aussi « *qu'il est aussi possible de contrer ce processus* »⁴. Tout comme les aumôniers, la responsable de la recherche note en préambule que les détenus concernés sont en général des hommes entre 18 et 35 ans, avec peu de formation, souvent en rupture ou avec des problèmes psychiques. Ils ont parfois tendance à ne pas s'adresser aux imams ou aumôniers musulmans, dont ils ne reconnaissent pas la légitimité. Mais ces derniers ont des années d'expérience et savent désamorcer les situations de colère. « *Ces aumôniers sont devenus les interlocuteurs privilégiés du personnel pénitentiaire* », note-t-elle. Elle précise encore que toutes les attitudes religieuses ne sont pas des signes de radicalisation : « *certains se convertissent à un moment donné, puis quittent la religion avant d'y revenir* ». De même que dans les autres religions, l'adoption d'attitudes religieuses peut s'apparenter à des « *stratégies carcérales* » : « *La religion permet de contrer l'autorité et d'exprimer sa liberté individuelle* ».

A la lecture de ces divers articles, on est frappé par l'importance que revêt l'aumônerie de prison, et en même temps par son rôle très limité dans la réinsertion des détenus. Elle ne peut apporter une aide directe, d'autant plus qu'elle agit sous le regard des autorités pénitentiaires, même si elle semble disposer d'une plus grande marge de manœuvre que les travailleurs sociaux. Si ces derniers déplorent leur perte d'influence, les aumônier-res eux et elles affirment leur refus d'exercer un rôle dans les décisions judiciaires, de peur d'être instrumentalisés. Certes, les avis se rejoignent sur la question de la présence importante du religieux dans la recherche de sens à laquelle se livrent les détenus, de même que dans l'offre d'échanges ouverts et approfondis. Indirectement, cela contribue probablement à un travail sur soi et à une prise de conscience, favorables à la réinsertion. Mais tout cela se heurte à la dure réalité de l'insuffisance pratique des mesures de réinsertion et peut-être aussi au manque de confiance des autorités pénitentiaires envers ces intervenants, obnubilés qu'elles sont par le risque de récidive.

⁴ Radicalisation : « Des cas isolés et surveillés de près » ; Arine Gigon ; la Liberté / Le <Courrier ; 13.06.19.
Voir aussi sur notre site Infoprisons, l'article de Sylvie Arsever sur la difficile reconnaissance des aumôniers musulmans : [Aumôniers musulmans: le long chemin vers la reconnaissance](#)